



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT # 544-09-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 544-19, CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA ZONE IC-102 PAR LES ZONES IH-101 ET H-106 AFIN D'AUTORISER DES USAGES RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX EN PLUS DES USAGES INDUSTRIELS

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 544-09-23 modifiant le Règlement de zonage # 544-19, concernant le remplacement de la zone IC-102 par les zones IH-101 et H-106 afin d'autoriser des usages résidentiels et commerciaux en plus des usages industriels.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 16 novembre 2023, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 27 novembre 2023.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, www.saint-simon.ca/avis-publics.html conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité, le 27 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27^e jour de novembre 2023.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière